

207C2441
FR0010428771-FS1086

7 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

(Eurolist)

Par courrier du 6 novembre 2007, la société Amiral Gestion (1) (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds commun de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE et détenir pour le compte dudit fonds, 779 064 actions OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,88% du capital et 3,57% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée au plus haut niveau par M. François Badelon.

(2) Sur la base d'un capital composé de 13 241 287 actions représentant 21 834 309 droits de vote.